FRC
22020
Cesc
Fic
21672

APPEL

DES

VICTIMES DU 31 MAI,

AUX

PARISIENS DU 9 THERMIDOR;

PAR J.-B. LOUVET,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

A PARIS,

Chez LOUVET, Libraire, maison Égalité, galerie neuve, derrière le théâtre de la République, N.° 14.

An 3 de la République.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Enfin la voici ; je suis parvenu à la retrouver, cette pièce qu'ils ont appelée, je ne sais pourquoi, le Manifeste de Wimpfen. Ce n'étoit assurément pas celui de Wimpfen ; c'étoit le nôtre, c'étoit celui des *Républicains* armés pour la Convention nationale contre ses oppresseurs, contre *les Royalistes*, auteurs du 31 mai, et qui tenoient à *Charenton* ces conciliabules nocturnes, où il étoit question de relever le trône sur les cadavres des 22, des 73 et des appelans, et des trois grands quarts de l'assemblée ; contre des royalistes qui chargeoient leurs commissaires de nous aller dire que si nous persistions dans notre résistance, *on nous jeteroit le petit Capet aux jambes*. La voici ! je n'y ai rien changé (1) ; c'est la seule réponse que nous devions faire

(1) Mes collègues réunis à Caen vers la fin de juin 1793, me chargerent de faire cette Proclamation : je la rédigeai ; je la leur soumis ; ils l'approuverent : l'assemblée centrale l'adopta ; l'impression fut ordon-

à l'immense discours de Robert-*Lindet*. Seulement j'invite le lecteur impartial à parcourir, s'il en a le courage, l'autre libelle que cet homme à imprimé, il y a quinze mois, sous le titre *d'Exposition des motifs qui ont déterminé Robert-Lindet à voter l'arrestation des trente-deux*. On y verra que la seule raison qui l'a déterminé à me juger, moi, par exemple, *accusable* et *digne de mort*, c'est *que j'avois accusé Robespierre à la convention*. On y verra que la seule raison qui l'a déterminé à pousser la plupart de mes malheureux amis sur l'échafaud, c'est qu'ils avoient mieux aimé voter, dans l'assemblée législative, la suspension du roi et la convocation d'une convention qui devoient nous valoir et qui nous valurent la République, que de voter la simple déchéance, qui laissoit subsister la constitution de 91, conservoit la

---

née : elle parut sous le nom de *Proclamation de l'Assemblée centrale de résistance à l'oppression, réunie à Caen, aux Citoyens français*; il en pénétra quelques exemplaires jusques dans Paris.

royauté, appeloit au trône un mineur, et à la régence Philippe *d'Orléans* ; et c'est encore ici le lieu d'appeler l'attention de chacun sur des pièces infiniment remarquables insérées dans un rapport que le représentant du peuple *Faure* vient de faire distribuer à la Convention. Il y cite des procès-verbaux revêtus de 73 signatures : on y voit que le représentant *Elie-Lacoste*, commissaire investi de pouvoirs illimités dans sa mission, disoit à la société populaire de Saint-Flour, le 22 *Avril 1793*, que, sans la *montagne*, c'en étoit fait de la liberté ; que la *montagne* étoit toujours modérée dans les débats, et le *marais* toujours turbulent; que seul dans la Convention nationale, Robespierre avoit été constamment le courageux défenseur des droits du peuple ; que d'*Orléans* étoit odieux à toute la terre par cela même qu'il étoit patriote, et qu'il avoit tant et si bien mérité de la patrie ; que *Marat* pouvoit être un fou, mais qu'il avoit des vues excellentes ; que *Pache* étoit un des premiers et des plus habiles personnages de la révolution ; que la *montagne* n'avoit

qu'à faire le moindre signe pour que les tribunes se précipitassent sur sès ennemis ; qu'au reste, il établiroit une *commission* à laquelle *il délégueroit une partie de ses pouvoirs* ; que cette commission surveilleroit les autorités constituées, *dresseroit une liste de gens suspects ; que cette liste lui parviendroit ; que bientôt ces hommes dangereux seroient déportés ; que leurs perfides têtes rouleroient sur des guillotines ; et que leurs biens seroient confisqués au profit de la Nation !*

Voila ce qu'Elie-Lacoste prêchoit le 22 avril 1793 : je vous demande s'il n'étoit pas dans le secret de la conspiration royaliste qui alloit éclater contre la Convention républicaine le 31 mai suivant ?

Mais voici qui pousse la démonstration jusqu'à l'évidence ; le lendemain, dans la même société populaire, *Elie-Lacoste* disoit : Vous demandez sans cesse une constitution ! *mais un code bien médité n'est pas la besogne de quelques mois ! je ne connois que des aristocrates et des gens suspects qui puissent demander à grands cris une constitution, dans la*

circonstance présente. Vous avez tort de vous plaindre de n'avoir point de lois ; *vous avez les* ANCIENNES *auxquelles vous devez vous soumettre provisoirement*. Les anciennes, c'étoient celles de la monarchie ; et la Nation se seroit soumise provisoirement à la constitution de 91, au profit du grand patriote Philippe *Egalité* ! mais au 23 avril *la circonstance* n'étoit pas encore favorable ; il falloit attendre que les conciliabules de Charenton eussent produit leurs effets ; il falloit attendre que le 31 mai eût donné le signal de l'incarcération, de la proscription, de la mort de tous les républicains.

De tous ces faits, je me borne à conclure aujourd'hui qu'*Elie-Lacoste*, et le *doux Robert-Lindet*, qui n'aime pas du tout le sang, mais à qui nous devons la *douce* institution du tribunal révolutionnaire décrété dans la nuit du 10 mars, sont *véhémentement soupçonnés* d'avoir été du parti *Royaliste* et de la *faction d'Orléans ;* ce qui explique leur conduite passée ; quant à l'avenir, j'attends.

PROCLAMATION (1)

De l'Assemblée centrale de résistance à l'oppression, rénnie à Caen,

AUX CITOYENS FRANÇAIS.

La force départementale, qui s'achemine vers Paris, ne va pas chercher des ennemis pour les combattre; elle va fraterniser avec les Parisiens; elle va en imposer aux factieux par sa contenance ferme et tranquille; elle va raffermir la statue chancelante de la liberté. Citoyens, qui verrez passer dans vos murs, dans vos hameaux, ces phalanges amies, fraternisez avec elles; ne souffrez pas que des monstres altérés de sang s'établissent au milieu de vous, à dessein de les arrêter dans leur marche; ne souffrez pas que des attroupemens se forment au son lugubre du tocsin : confondus parmi nos ennemis, nous ne pourrions plus vous distinguer.

(1) Celle-ci n'est pas de moi; c'est la suivante, intulée : *Déclaration*, qui m'appartient toute entière.

DÉPARTEMENS RÉUNIS.

ASSEMBLÉE CENTRALE DE RÉSISTANCE A L'OPPRESSION.

Déclaration que fait à la France entière l'Assemblée centrale des Départemens du Nord-Ouest, sur les motifs et l'objet de sa formation.

FRANÇAIS ET CONCITOYENS,

Après les attentats du 10 mars et du 31 mai, après les forfaits du 2 juin, nous avons demandé justice ; nous ne l'avons point obtenue : plusieurs Départemens ont fait entendre leurs réclamations ; on les a méprisées : beaucoup d'autres encore ont parlé ; ils ont parlé vainement. Indignés d'une oppression semblable, les Républicains du Nord et de l'Ouest se sont levés. Réunis dans leurs sections ou dans leurs assemblées primaires, ils nous ont dit : Allez à nos frères du Calvados, qui ont avec nous levé l'étendart de la sainte insurrection ; constituez-vous *Comité central de résistance à l'oppression* ; et nous nous sommes constitués.

Au Midi cependant, un cri d'indignation générale se faisoit entendre : Marseille, bientôt délivrée de ses anarchistes ; Bordeaux, toujours intacte ; Lyon, tout récemment victorieuse de la tyrannie, et *le Gard*, et l'*Ardèche*, et l'*Hérault*, et dans trente départemens circonvoisins, des milliers de Républicains, surpris qu'on eût espéré de les asservir,

demandoient réparation prompte, et prompte vengeance. On osoit ne pas les écouter. L'*Ain*, le *Doubs*, le *Jura* se soulevoient, impatiens du joug; on feignoit de ne les point appercevoir. Assis sur un trône municipal à Paris, quelques-factieux en écharpe, et dans le sein même de la Convention, plusieurs représentans infidèles, ne craignoient pas de se constituer en révolte ouverte contre le Peuple Français, dont la MAJORITÉ venoit de s'expliquer. Surprise d'une telle audace, Marseille, en un jour, organise et fait partir ses légions. Le Midi tout entier s'ébranle. Des diverses extrémités de la République, du *Jura*, des *Alpes* et des *Pyrénées* à-la-fois, de nombreux bataillons descendent. Et vous aussi, nos commettans, fiers habitans de ces contrées si peu faites pour l'esclavage, enfans de l'Armorique et de la Neustrie, vous aussi, vous en appelez à vos armes!

Déjà les bannières du *Calvados*, de l'*Isle et Vilaine* et de l'*Eure*, se sont réunies aux cris de l'allégresse commune; déjà votre avant-garde est dans Evreux, toute entière insurgée contre les usurpateurs: vous voulez qu'on les punisse; et ils seront punis.

Ils seront punis, pour avoir commis les vols et les assassinats *du 2 septembre*; pour avoir, à cette époque à jamais exécrable, demandé l'établissement d'un triumvirat; forcé l'élection d'un *Marat* et de ses vils complices, et, dès les premiers jours de l'assemblée conventionnelle, préparé son avilissement et provoqué sa dissolution.

Ils seront punis, pour avoir peuplé les armées, le ministère, tous les bureaux des administrations, de leurs parens, de leurs amis, de leurs créatures, d'une foule d'individus également inepts et malveillans; pour avoir, en violation des loix, usurpé pour eux-mêmes les principaux emplois de l'état; pour avoir soutenu le ministre Pache, dont les inépuisables complaisances ont coûté plusieurs cents millions au peuple, dont la négligence volontaire

a laissé les Alpes sans défense, ouvert à l'Espagnol un chemin facile à travers les Pyrénées, fait périr dans le dénuement nos légions du Rhin, et complétement désorganisé les armées du Nord; pour avoir ruiné notre marine, et par conséquent livré aux Anglais notre commerce et nos colonies; pour n'avoir rendu aucuns comptes des deniers remis en leurs mains; souffert ou favorisé les énormes dilapidations de tous leurs agens; de l'aveu même de Pache, accaparé, au mois d'août de cette année, pour huit mois de subsistances, tandis que nos départemens réclament envain les approvisionnemens de quelques jours.

Ils seront puuis, pour avoir tenté de corrompre, à prix d'argent, la morale du peuple; pour avoir conseillé, préparé, accompli les pillages du 26 fevrier; pour avoir, le même jour, au bruit de la générale, et en menaçant d'une émeute nouvelle, arraché de nouveaux millions à la convention; pour avoir insulté à la morale, à la raison, à la justice publiques, dans le prétendu jugement de Marat; pour avoir fait de la municipalité de Paris une puissance d'abord rivale de l'autorité nationale, et bientôt supérieure à la Convention; pour avoir salarié des femmes publiques et des gladiateurs, chargés de prodiguer à vos représentans des huées, des injures, des menaces, des cris de proscription.

Ils seront punis, pour avoir forcé le rapport du décret qui chassoit ce Philippe d'Orléans, qu'ils avoient élu, qu'ils préconisoient sans pudeur, avec lequel ils se montroient constamment, et dont, en toute occasion, ils louoient les enfans; ces enfans dangereux pour lesquels Dumouriez, devenu leur complice, osa bientôt redemander la constitution de 1791 et le trône.

Pour avoir voulu disperser les deux tiers de nos représentans, et, dans leur nombre, égorger les plus inflexibles Républicains à l'époque du 10 mars dernier; époque remarquable, où, sans le courage des hommes du Finistère, la liberté périssoit sous les poignards de l'anarchie.

Pour avoir, à la même époque, fait arracher par la violence un décret, qui, détruisant l'institution sainte des jurés, et soumettant nos départemens à la seule juridiction de Paris, a établi, sous le nom de *tribunal révolutionnaire*, une commission destinée à écarter par le glaive, et à contenir par la terreur tous les républicains; une commission telle que, sous le régime des bastilles, on n'en vit point de plus détestable.

Pour avoir aussi fait arracher, par la violence, une nomination de commissaires, dont les deux tiers des représentans, ainsi privés de leur caractère, furent exclus, et qui ne jeta sur les départemens que les agens d'une faction investis d'un pouvoir dictatorial, dont plusieurs firent un abus si terrible, que leurs prédications scandaleuses, leurs intrigues corruptrices, les suspensions, les destitutions, les arrestations arbitraires, les vexations de toutes les espèces exercées par eux, nous ont rappelé cent fois le despotisme des modernes intendances, ou la tyrannie de ces anciens proconsuls envoyés par la superbe Rome dans les provinces conquises.

Pour avoir encore désolé nos départemens des émissaires d'une commune usurpatrice, et de deux ministres conspirateurs, *Bouchotte* et *Garat*; émissaires évidemment unis dans l'intention d'anarchiser nos villes, de maratiser nos campagnes; de diviser les citoyens en deux classes; d'exciter tous ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent; de mécontenter le riche, en l'inquiétant dans ses biens; de ravir au pauvre toute espèce de ressource, en faisant dévaster les propriétés; de propager la doctrine du vol et de l'assassinat; de jeter toutes les semences de la guerre civile; de calomnier les représentans du peuple; de proclamer la suprématie de la commune de Paris, et l'excellence d'une minorité factieuse désignée sous le nom *Montagne*, afin que nos départemens devinssent les tributaires d'une capitale; afin que la Convention se trouvât réduite à une centaine d'individus,

sénateurs inamovibles, encore avides de richesses, quoique chargés de dépouilles, et prêts à trafiquer des droits du peuple, quoique toujours ambitieux de puissance ; afin que la dissolution sociale ayant préparé le retour du despotisme, on pût substituer bientôt à la tyrannie d'un petit nombre, la tyrannie d'un seul.

Ils séront punis, pour avoir voulu, dès le 10 juin, reprendre les complots avortés le 10 mars ; pour avoir, dans la maison même du maire, préparé les faux-témoignages, les correspondances calomnieuses et les poignards par lesquels ils espéroient ravir en même temps à vos représentans fidèles, et la vie et l'honneur.

Nous le jurons sur vos armes ! il seront punis de la révolte du 31 mai et des forfaits du 2 juin.

Ils le seront, pour avoir, dans ces journées, les dernières de la Convention, au bruit du tocsin séditieux, avec cent canons parricides, avec les baïonnettes destinées pour la Vendée, où leur absence livroit nos places aux rebelles, ordonné qu'une commission (1) instituée pour rechercher les complots tramés contre la représentation nationale, fût cassée, sans qu'on entendît son rapport déjà prêt ; que 32 députés, dénoncés sans preuves, vengés par un décret, accusés de nouveau, sans qu'on daignât chercher de nouveaux prétextes, et tellement exempts de reproches, qu'aujourd'hui même leurs plus cruels persécuteurs ne pouvant rien trouver qui les inculpe, s'imposent silence par *des décrets*, fussent arrachés de leur poste et tenus en réserve sous les poignards ; enfin pour avoir, dans le moment qu'ils

(1) La fameuse commission des douze, cassée, proscrite, mise hors de la loi, presque toute guillotinée, parce qu'elle avoit fait arrêter un homme, un seul homme, que les conjurés appelerent *le digne magistrat du peuple*. Ce digne magistrat, pour qui s'est faite *la révolution du 31 mai*, c'étoit le *père Duchesne*, c'étoit *Hébert*. O mon pays !

croyoient favorable, hasardé, par l'organe du plus vil des hommes (Marat), une première tentative pour que la Nation prît *un chef* (1).

Il seront punis, pour avoir dressé, dans toute l'étendue de la France, des listes de proscriptions, et désigné pour le premier massacre dans la ville de Lyon, 2500 victimes, 3000 dans celle de Marseille, et dans celle de Paris 8000.

Pour avoir voulu, comme au temps de l'ancien despotisme, remplacer la garde nationale par une garde Prétorienne à leur solde (2).

Pour avoir, comme tous les tyrans, violé la liberté de la presse et le dépôt sacré des lettres.

Pour avoir fait livrer, par les généraux de leur choix, Saumur, qu'il étoit facile de défendre, notre artillerie qu'on pouvoit sauver, nos munitions, que du moins, au moment de la défaite, on devoit détruire; pour l'avoir fait dans l'intention manifeste d'ouvrir aux rebelles le chemin de la ci-devant Bretagne et de la ci-devant Normandie, afin d'inquiéter et d'occuper chez eux les douze ou quinze départemens que, dans cette partie de la France, ils voyoient prêts à se soulever ensemble contre les attentats du 2 juin.

Pour avoir, malgré mille et mille réclamations, confié la défense des départemens menacés par les royalistes de la Vendée, à *Santerre*, complétement inhabile au métier des armes, et l'une des plus anciennes créatures de ce d'Orléans, que sa faction vouloit porter au trône, afin de régner sous lui.

Pour avoir essayé de tromper le peuple et d'usurper sa souveraineté, en méconnoissant avec audace,

---

(1) Le tocsin du 2 juin sonnoit encore, lorsque Marat vint dire à la tribune, qu'*il falloit que la nation prît un chef.*

(2) *La garde révolutionaire.* O Parisiens! si vous n'en voulez plus, hâtez vous donc de reconstituer votre garde nationale parisienne.

en ensévelissant avec perfidie, dans les ténèbres du comité de salut public, cette foule d'adresses où l'immense majorité des Français témoignoit l'indignation qui l'avoit saisie à la nouvelle des crimes du 2 juin ; pour avoir fait insulter et jeter dans les prisons ses députés extraordinaires ; pour avoir appelé *insurrection* la révolte de quelques hommes au sein d'une seule ville, et *révolte* l'insurrection de la grande majorité du peuple français dans ses départemens.

Ils seront punis, pour avoir enchaîné les malheureux restes de la représentation nationale ; pour l'*avoir forcée* à rendre ce qu'ils osent encore appeler des décrets ; pour l'*avoir forcée* à enfanter, dans l'état de dissolution où ils l'avoient réduite, quand nos plus courageux défenseurs étoient écartés, quand les proscriptions étouffoient le cri des consciences, quand le pillage, attestant la nullité des lois, dévoroit encore les propriétés, un fantôme de constitution, nouveau ferment de divisions intestines, dégoûtant squelette où rien n'est organisé, rien que le germe de l'anarchie toujours renaissante, rien que l'asservissement inévitable et prochain de toutes les parties de la Répnblique aux insolens municipaux de Paris.

Ils seront punis, pour avoir, dans l'enceinte de leur ville, indignement perverti la morale et trompé la confiance d'une portion de citoyens recommandables, mais trop crédules, qui ne méritoit pas, après tant de combats et de sacrifices glorieux, de voir ses travaux perdus et sa gloire flétrie ; pour avoir abusé les uns, opprimé les autres ; et par une suite continuelle de vils artifices, de basses impostures, de lâches mensonges, d'intrigues corruptrices et de proscriptions sanguinaires, régné despotiquement sur eux tous.

Parisiens malheureux, généreux parisiens, si telle est leur puissance, qu'ayant à leur disposition une partie de vos forces, les principaux emplois de la République, tous ses trésors et les débris d'une convention qu'ils obligent à délibérer pour eux, ils par-

358

viennent à enchaîner, pendant quelques jours encore, votre courage impatient du joug : ah ! du moins tournez vers nous des regards d'espérance ! nous venons bientôt, nous venons rétablir la représentation nationale, depuis le 27 mai détruite, étouffer l'anarchie depuis six mois triomphante, terrasser des municipaux tyrans, briser vos fers et vous embrasser.

Nous vous recommandons les honorables proscrits qui sont dans vos murs (1). Quand la fureur des brigands les menace, que le courage des gens de bien les rassure. Epargnez à votre ville une tache nouvelle ! empêchez que la mesure du crime soit comblée...!

Mais toi, PACHE, et tous les tiens, et tes municipaux, et tes cordeliers, et tes femmes révolutionnaires, tous, tous, vous nous répondez, vous nous répondez sur vos têtes, nous ne disons pas seulement d'un mouvement qui détermineroit l'assassinat de ces victimes dévouées ; nous disons aussi, de toutes les espèces d'accidens qui pourroient, d'une manière en apparence moins violente, terminer leurs vies...!

Républicains de l'Ouest et du Nord, vous êtes prêts ; l'impatiente ardeur qui vous a saisis, sera très-incessamment satisfaite. Nous, vos mandataires, spécialement envoyés pour cet objet de salut public, nous allons accomplir une coalition sainte. Nous allons tout disposer pour que rien ne vous arrête dans votre marche victorieuse, et vos frères du Midi n'arriveront point avant vous.

---

(1) Hélas ! . . . . .